

Département de la Mayenne  
-----  
Arrondissement de Château Gontier  
-----  
Centre Communal d'Action Sociale  
De Saint Denis d'Anjou  
-----

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 5/4/2023

ID : 053-265300798-20230323-202301-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mil dix vingt-trois, le 23 mars 2023 à onze heures,

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Mme de VALICOURT Dominique, Maire, Présidente du C.C.A.S., à la Mairie de Saint Denis d'Anjou.

**Étaient présents** : Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Brigitte GESLIN, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Martine RENIER, M. Roger GUEDON, M. Bertrand de MOULINS de BEAUFORT, Mme Monique TRICOT

**Absents excusés** : M. Michel CHEHERE, M. Jérôme LANDAIS, M. Adrien MONNIER.

**Étaient absents et représentés** : M. Maxime CHEVREUX (procuration à Mme Brigitte GESLIN).

**Date de convocation** : 14 mars 2023

**Nombres de membres** :

**En exercice** : 13

**Quorum** : 7

**Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance** : 9

**Absent ayant donné procuration** : 1

**Compte administratif 2022**

**Compte de gestion 2022**

Madame La Présidente demande à Madame Valérie ESNAULT de prendre la présidence de la séance. La Présidente se retire pour le vote du compte administratif.

- Dépenses de fonctionnement	7395.68 €
- Recettes de fonctionnement	7636.40 €
- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 240.72 €, soit un résultat de clôture de 8 679.24 € excédent de fonctionnement, et un résultat de zéro en investissement.

Le Compte administratif est approuvé dans son ensemble ainsi que le compte de gestion du receveur du Syndicat.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.  
Pour copie conforme,

La Présidente,  
Dominique de VALICOURT



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANTES (44) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de sa notification pour les décisions individuelles.*

Département de la Mayenne  
-----  
Arrondissement de Château Gontier  
-----  
Centre Communal d'Action Sociale  
De Saint Denis d'Anjou  
-----

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 5/4/2023

ID : 053-265300798-20230323-202301-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mil dix vingt-trois, le 23 mars 2023 à onze heures,

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Mme de VALICOURT Dominique, Maire, Présidente du C.C.A.S., à la Mairie de Saint Denis d'Anjou.

**Étaient présents** : Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Brigitte GESLIN, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Martine RENIER, M. Roger GUEDON, M. Bertrand de MOULINS de BEAUFORT, Mme Monique TRICOT

**Absents excusés** : M. Michel CHEHERE, M. Jérôme LANDAIS, M. Adrien MONNIER.

**Étaient absents et représentés** : M. Maxime CHEVREUX (procuration à Mme Brigitte GESLIN).

**Date de convocation** : 14 mars 2023

**Nombres de membres** :

**En exercice** : 13

**Quorum** : 7

**Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance** : 9

**Absent ayant donné procuration** : 1

**Compte administratif 2022**

**Compte de gestion 2022**

Madame La Présidente demande à Madame Valérie ESNAULT de prendre la présidence de la séance. La Présidente se retire pour le vote du compte administratif.

- Dépenses de fonctionnement	7395.68 €
- Recettes de fonctionnement	7636.40 €
- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 240.72 €, soit un résultat de clôture de 8 679.24 € excédent de fonctionnement, et un résultat de zéro en investissement.

Le Compte administratif est approuvé dans son ensemble ainsi que le compte de gestion du receveur du Syndicat.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.  
Pour copie conforme,

La Présidente,  
Dominique de VALICOURT



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANTES (44) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de sa notification pour les décisions individuelles.*